

Compte-rendu Assemblée générale du 18 novembre 2016

et élection du nouveau bureau de l'association DPSF

Compte-rendu de l'AG:

L'AG a eu lieu le 18 novembre 2016 à 20h, Espace Le Goffic à Pacé.

Présents : 60 personnes

Ordre du jour :

- 1 – Présentation de l'association
- 2 – Bilan moral 2016
- 3 – Bilan financier 2016
- 4 – Election du nouveau conseil d'administration
- 5 – Rappel des nuisances
- 6 – Actions à venir
- 7 – Questions diverses

Elus présents : Philippe Thébault (maire de Saint-Gilles), William Chauou (mairie de St Gilles), Jacques Aubert, Agnès Danset, Philippe Rouault, Annick Hélias (mairie de Pacé)

1) Présentation de l'association

L'association Défense et Protection du Site de la Fouaye (DPSF) a pour objectif toute démarche pour s'opposer à l'ouverture et à l'exploitation de carrières et à l'extraction de tous matériaux géologiques sur le site de la Haye, la Fouaye et ses environs. Cette association a été créée en 1993 à la suite du premier projet de la SRD (Société Rennaise de Dragage, aujourd'hui Lafarge).

2) Bilan moral 2016

Les membres de l'association ont fait diverses rencontres en 2016 :

- En janvier lors de la présentation des vœux en mairie, rencontre avec les maires de Saint-Gilles et Pacé, et les représentants des deux municipalités
- En septembre, présence aux forums des associations de Saint-Gilles et Pacé. Discussion avec Marcel Rogemont, député
- Envoi d'un courrier de demande de rendez-vous à Rennes Métropole pour lequel l'association est toujours en attente de réponse

En mars 2016, DPSF a eu l'occasion de siéger lors d'une réunion à la CDNPS (commission départementale de la nature, des paysages et des sites). Les participants de cette commission se répartissent en 4 collèges distincts représentant :

- les services de l'Etat, les élus des collectivités territoriales ou des intercommunalités,
- les personnes qualifiées en matière de science, de protection des sites ou du cadre de vie, des associations agréées de protection de l'environnement et, le cas échéant, de représentants des organisations agricoles ou sylvicoles,
- des personnes compétentes dans les domaines des carrières (exploitants notamment)

C'est à ce dernier titre que DPSF y siège, par le biais de la fédération IVINE, dont fait partie DPSF.

Les sujets abordés étaient les suivants :

- Gestion de l'antimoine provenant de la construction du métro,
- Prolongation de la carrière du Rheu,
- Point sur l'avancement du Schéma Régional des Carrières (SRC).

A ce jour, le compte-rendu n'a pas encore été diffusé.

Enfin, l'association a continué de développer les outils de communication :

- Création de profil Facebook (<https://www.facebook.com/Dpsf35-169151920776969738>)
- Création du site Internet de l'association (www.dpsf35-asso.fr)

L'année 2016 a donc été une année de transition et de préparation, puisque le Schéma Régional des Carrières est en cours de révision et que le PLUi est en cours d'élaboration, et ce jusqu'en 2019.

Vote du bilan moral : approuvé à l'unanimité

3) Bilan financier 2016

Les comptes montrent un résultat estimatif bénéficiaire au 31/12/2016.

Vote du bilan financier : approuvé à l'unanimité

4) Election du nouveau conseil d'administration

Sortants :

- Yves Detchessahar
- Maxime Potier
- Louis-Xavier Carbonnel
- Claude Gaultier
- Marcel Guyon
- Vincent Bocel

Candidats :

- Maxime Potier
- Louis-Xavier Carbonnel
- Claude Gaultier
- Marcel Guyon
- Vincent Bocel

Résultat des votes :

- Votants : 92
- Bulletins exprimés : 92

Tous les candidats au CA sont élus à l'unanimité.

5) Rappel des nuisances

Le projet d'ouverture de carrière entraînerait des nuisances telles que :

- La pollution, notamment l'assèchement des nappes phréatiques, l'altération de la qualité de l'air et des sols, la pollution sonore (avertisseur de recul des camions, station de lavage du sable...)
- Le trafic et l'insécurité routière : les allées et venues incessantes des camions augmenteront fortement le trafic sur l'échangeur du Pont de Pacé, et impliqueront un transfert de trafic vers l'échangeur de Pacé centre et Saint-Gilles ouest, une détérioration probable du réseau routier dont la réfection sera à la charge du contribuable
- L'économie : un tel projet risquerait de détruire les emplois agricoles et maraîchers, de diminuer l'activité pour l'industrie hôtelière du Pont de Pacé.
- La durée de l'exploitation : qui peut aller jusqu'à 30 ans sur le site, avec la possibilité d'extensions accordées plus facilement.
- L'immobilier : une moins-value sur les biens immobiliers sur toute la commune de Pacé, ainsi que celles de Saint-Gilles et L'Hermitage, la dégradation de l'image des communes et du cadre de vie et des liens intercommunaux

6) Actions à venir en 2017

L'année 2017 sera l'occasion :

- de poursuivre les adhésions à l'association. L'objectif étant d'être les plus nombreux et solidaires possibles contre ce projet afin d'être représentatifs d'une majorité et d'être entendu à différents niveaux politiques et associatifs.
- De communiquer auprès des habitants, en assurant une présence physique et médiatique, pour continuer à sensibiliser les habitants et usagers des communes.

- D'interpeller les candidats aux élections législatives de 2017
- De prendre part au débat, en participant aux réunions publiques et privées concernant le projet ou son environnement (notamment via la CDNPS), et en échangeant avec des associations solidaires participant à des groupes de travail sur l'urbanisme en Ille-et-Vilaine et en Bretagne (IVINE, Eaux et Rivières de Bretagne, Bretagne Vivante)
- De rester motivé, pour entamer une action jugée opportune pour empêcher l'implantation et l'exploitation d'une carrière sur les sites de La Fouaye et La Haye.

7) Questions diverses

Jean Peuzin (représentant de l'association Eaux et Rivières de Bretagne), a pris la parole pour informer les membres de l'association qu'Eaux et Rivières de Bretagne fait partie de la commission rédigeant le Schéma Régional des Carrières (SRC), et qu'en cette qualité, l'association avait précisé que le SRC n'insistait pas assez sur le recyclage des matériaux. Eaux et Rivières de Bretagne a également insisté pour avoir une présentation précise des zones humides, et a ajouté que les discussions autour du SRC devait faire preuve d'une égalité de traitement entre institutions et associations de riverains.

Philippe Thébaud (maire de Saint-Gilles) est intervenu pour féliciter les membres du bureau de l'association pour leur travail. Il va essayer d'aider l'association à rencontrer les élus de Rennes Métropole. Les élus de Saint-Gilles travaillent sur la reconnaissance des terres agricoles. Le conseil municipal a voté une ZAD (zone d'aménagement différé) qui permet de définir le futur des terres à urbaniser sur Saint-Gilles. Elle va du haut de l'étang de St Gilles côté ouest jusqu'aux limites du lieu-dit « le petit limeul ». A noter que la déchetterie de Saint-Gilles fermera probablement en 2019, ce qui augmentera la fréquentation de celle de Pacé et ainsi entraînera plus de trafic routier sur la route de la Fouaye. Le maire réitère sa position contre la carrière.

Jacques Aubert (mairie de Pacé) a confirmé ne pas avoir de nouvelles de la société Lafarge. Les élus de Pacé feront attention au travail de zonage pour le PLUi.

Philippe Rouault (mairie de Pacé) a expliqué que le maire de Pacé avait voulu inscrire au SCOT les champs urbains (qui auraient permis de protéger la zone de la Fouaye), mais cela n'a pas été possible.

Maxime Potier (vice-président de DPSF) a interpellé les élus sur le risque que les compétences du PLU de Pacé soient diluées dans le PLUi de Rennes Métropole. Jacques Aubert a répondu que cela était bien sûr possible mais Rennes Métropole souhaite laisser le pouvoir de gestion des zones communales du PLUi par les communes.

Annick Hélias (mairie de Pacé) a expliqué qu'il existe déjà des PLUi, et que la préfecture peut interpellier les intercommunalités pour trouver les ressources naturelles nécessaires.

Une personne a demandé la position du maire de l'Hermitage. Chantal Bocel (DPSF) a répondu l'avoir rencontré et lui a rappelé le rôle de l'association. Le maire s'est protégé en affirmant qu'il s'alignerait sur la décision de Rennes Métropole.

Election du bureau:

L'élection a eu lieu le 23 novembre 2016.

Aucun membre du bureau n'est démissionnaire.

Le nouveau bureau élu est le suivant :

- Isabelle Tocquer, présidente, réélue
- Maxime Potier, vice-président, réélu
- Jean-Paul Bocel, vice-président, réélu
- Réjane Rousselet, trésorière, réélue
- Eric Bocel, trésorier adjoint, réélu
- Cécile Sauvée, secrétaire, réélue
- Louis-Xavier Carbonnel, secrétaire adjoint, réélu